Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Direction des relations internationales
Service des relations avec les élèves étrangers
Réf. : DRI-SREE AP
Affaire suivie par Mme A. PARENTEAU
Tél. : 01.44.41.85.98
Fax : 01.44.41.85.99
Mèl. : amelie.parenteau@ena.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

LE LOGEMENT

RAPPEL :

EGIDE ne loge directement que les personnes seules. **Les personnes venant en France accompagnées de leur famille doivent trouver un logement adapté par elles-mêmes**. Toutefois, une indemnité peut être versée aux boursiers en proportion du montant de leur loyer après déduction, le cas échéant, d'autres aides au logement.

Pendant la scolarité à Strasbourg :

Pour le logement, les élèves boursiers doivent prendre contact avec Madame Agnès LARONZE, déléguée régionale à : EGIDE, 9 place Kléber – 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 14 38 83 - Fax : 03 88 14 38 73 - E-mail : strasbourg@egide.asso.fr.

Les élèves non boursiers sont invités à consulter la base "logement"
http://www.alumni.ena.fr/logement/.

Pour le stage :

Pour les boursiers, veuillez adresser vos demandes à EGIDE – Strasbourg dès que possible.
Certains non boursiers sont logés par l'intermédiaire de leur ambassade à Paris.

LE VISA

Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union Européenne, il vous est conseillé de demander un visa de type D qui permettra l'obtention d'une carte de séjour à solliciter dans les 2 mois suivant l'arrivée en France. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur vos démarches en matières de visa, vous pouvez consulter le site du Ministère des Affaires étrangères et européennes: http://www.diplomatie.gouv.fr/

LA CARTE DE SÉJOUR

Les élèves qui auront besoin d'une carte de séjour seront invités à constituer un dossier en réunissant les pièces suivantes :

- photocopies des pages principales du passeport (ou de la carte d'identité pour les européens : numéro, validité : 1 an, état-civil, visa, cachet "entrée en France"),
- attestation de scolarité délivrée par l'ENA,
- justificatif de ressources (bulletin de salaire par exemple),
- acte de naissance et acte de mariage si vous êtes marié, avec pour chacun des 2 documents une traduction en français attestée par un traducteur assermenté,
- justificatif d'adresse datant de moins de trois mois (attestation de domicile, de résidence, …),
- trois photos d'identité identiques en noir et blanc (format 3,5 x 4,5 fond clair et tête nue),
- attestation de couverture sociale et une attestation de bourse (ces deux documents sont délivrés par EGIDE pour les boursiers).

Une redevance de 55 euros sera demandée aux élèves non ressortissants de l'Union Européenne pour la visite médicale.
Ces 55 euros seront pris en charge par EGIDE pour les élèves boursiers.

L'ASSURANCE MALADIE

1. Elèves étrangers bénéficiant d'une bourse gérée par EGIDE

Le régime de protection sociale d'EGIDE propose, outre le remboursement partiel ou total des dépenses de santé, une responsabilité civile à l'affilié, la prise en charge du rapatriement dans son pays d'origine en cas de maladie, d'accident ou de décès. Il offre également une assistance juridique ainsi que le versement d'un capital dans le cas d'une invalidité résultant de maladie ou d'accident, et le versement d'une indemnité à une personne désignée en cas de décès.

2. Elèves étrangers ne bénéficiant pas d'une bourse gérée par EGIDE

Les non-boursiers doivent impérativement souscrire une assurance responsabilité civile et maladie-accident pour la durée de leur scolarité en France et à l'étranger (ou vérifier que leur assurance dans leur pays d'origine les couvre sur le territoire français) et en fournir une attestation.

*A titre indicatif, ils peuvent s'adresser à **Fac International,** 56, rue de Londres 75008 Paris - Tél. : 01 44 70 77 77 – Fax : 01 42 93 44 93 - Internet : www.fac-international.com -*

Dans tous les cas, il est nécessaire que chaque élève des cycles internationaux s'assure qu'il est bien couvert dans le cadre de la garantie «responsabilité civile» pour toute activité qu'il aurait à suivre dans le cadre de la scolarité à l'Ecole ainsi que pour les déplacements en France et à l'étranger.